



Enquête publique unique sur le projet de PLUi-H : la population invitée à s'exprimer

Lancée en janvier 2022, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de la Communauté de communes de Blaye entre dans sa phase finale. Avant son approbation définitive fin 2025, le projet fait l'objet d'une enquête publique permettant à chacun de s'informer et de contribuer.

Trois sujets clés, une enquête publique unique

La Communauté de communes de Blaye ouvre une **enquête publique unique** du **16 juin au 18 juillet 2025**, portant sur trois volets structurants pour l'aménagement du territoire :

- Le **projet de PLUi-H**, document stratégique et réglementaire définissant les règles d'urbanisme pour les 20 communes membres de la Communauté de communes de Blaye, pour les 10 à 15 prochaines années ;
- La **création de douze périmètres délimités des abords**, visant à adapter les zones de protection autour de monuments historiques et sites patrimoniaux ;
- L'**abrogation de quatre cartes communales**, condition préalable à la pleine entrée en vigueur du PLUi-H sur les communes concernées.

Une étape décisive d'un long processus

Initiée en **2021**, la démarche a franchi des étapes clés, avec une seconde **délibération d'arrêt du projet le 5 février 2025**, à l'issue des phases d'études et de concertation. Après consultation des **personnes publiques associées**, le dossier est désormais soumis à **l'avis de la population**, à travers cette enquête publique.

Le **PLUi-H** a pour objectif d'instaurer **des règles communes d'aménagement**, pour répondre aux enjeux de développement durable, d'attractivité et de cohérence territoriale. Il se substituera aux documents existants (13 PLU, 4 cartes communales, 3 communes en règlement national d'urbanisme) et s'appliquera dès **début 2026**.

CONTACTS PRESSE

Océane Mazeau
Directrice de la communication
06 69 21 62 53 – o.mazeau@ccb-blaye.com

Lucie Vigouroux
Chargée de communication
07 52 67 19 68 – l.vigouroux@ccb-blaye.com



Comment participer ?

Durant toute la période de l'enquête publique unique, le public est invité à :

- **Consulter les dossiers** (PLUi-H, périmètres des abords, abrogations des cartes communales) :
 - Sous format papier au siège de la Communauté de Communes de Blaye ;
 - Sous format dématérialisé sur le site Internet de la Communauté de Communes de Blaye (consultation possible via un poste informatique au siège de la Communauté de Communes de Blaye).
- **Rencontrer le commissaire enquêteur** lors de ses permanences :
 - Jeudi 26 juin, 9h-12h - Mairie de St-Christoly-de-Blaye ;
 - Jeudi 26 juin, 13h30-17h - Mairie de Berson ;
 - Jeudi 3 juillet, 9h-12h - Mairie de St-Christoly-de-Blaye ;
 - Lundi 7 juillet, 9h30-12h30 - Mairie de Blaye ;
 - Lundi 7 juillet, 14h-18h - Mairie de Gauriac ;
 - Vendredi 18 juillet, 14h-17h - Siège de la Communauté de Communes de Blaye.
- **Consigner ses observations** :
 - Sur les registres d'enquête mis à disposition au siège de la Communauté de Communes de Blaye et dans les 20 communes du territoire ;
 - Par voie postale à l'attention de Madame le commissaire-enquêteur, adressé à la Communauté de Communes de Blaye, 32 rue des maçons – 33390 Blaye, en précisant : « *A l'attention du Commissaire-Enquêteur – Référence : enquête publique unique PLUi-H* » ;
 - Par courriel à l'adresse e-mail suivante : enquete.publique.pluih@ccb-blaye.com

À l'issue de l'enquête, le projet pourra évoluer **à la marge**, en tenant compte des remarques exprimées et de l'avis des communes membres et des partenaires institutionnels.

Une démarche construite avec et pour les habitants

Depuis la prescription de l'élaboration du PLUi-H, la Communauté de communes de Blaye a mené une procédure intense, mobilisant élus, techniciens, partenaires institutionnels et associant pleinement la population. Cette implication s'est traduite par une diversité de modalités d'information et de participation, pensées pour toucher l'ensemble des habitants et les sensibiliser aux spécificités et enjeux du futur document d'urbanisme.

Concrètement, cette démarche s'est appuyée sur :

- Des **communications régulières** dans la presse locale et sur les supports numériques ;
- La **mise à disposition libre** de la documentation en ligne et dans les lieux publics ;

CONTACTS PRESSE

Océane Mazeau

Directrice de la communication

06 69 21 62 53 – o.mazeau@ccb-blaye.com

Lucie Vigouroux

Chargée de communication

07 52 67 19 68 – l.vigouroux@ccb-blaye.com



www.ccb-blaye.com

- L'organisation de **cinq réunions publiques, d'ateliers participatifs** et de **permanences agricoles** ;
- La possibilité pour chacun de **s'exprimer via des registres, par courriel**, ou sur une **plateforme en ligne**.

L'**enquête publique** constitue aujourd'hui **la dernière occasion pour les habitants de faire entendre leur voix** sur ce projet structurant, qui définira le cadre de vie du territoire pour les années à venir.

Toutes les infos sur : www.ccb-blaye.com



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BLAYE

Communauté de Communes de Blaye
32, rue des Maçons - BP 34 - 33 393 Blaye Cedex
Tél : 05.57.42.33.33 - ccb@ccb-blaye.com

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

**PROJET DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT
PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLUI-H) ;
CRÉATION DE PÉRIMÈTRES DÉLIMITÉS DES ABORDS (PDA) ;
ABROGATION DES CARTES COMMUNALES**

OBJET DE L'ENQUÊTE

Par arrêté du 27 mai 2025, le Président de la Communauté de Communes de Blaye a prescrit l'ouverture de l'enquête publique unique portant sur :

- Le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUI-H)
- La création de douze périmètres délimités des abords (église Notre-Dame à Bayon-sur-Gironde, église Saint-Saturnin à Berson, église Saint-Christoly à Saint-Christoly-de-Blaye, église Saint-Jean à Saint-Ciers-de-Canesse, église de Saint-Martin à Saint-Martin-Lacaussade, église Saint-Vincent à Villeneuve, Citadelle et Fort Paté à Blaye, Château de Falgas à Bayon-sur-Gironde, église St Pierre à Cars, Château de Thau à Gauriac, vestiges de la villa romaine de Plassac, église St-Martin et monument aux morts de la guerre 1914-18 de Samonac)
- L'abrogation de quatre cartes communales (Campugnan, Saint-Christoly-de-Blaye, Saint-Seurin-de-Bourg, Saugon)

DATE ET DURÉE

L'enquête publique se déroulera du **lundi 16 juin 2025 (9h) au vendredi 18 juillet 2025 (17h inclus), soit une durée de 40 jours consécutifs.**

SIÈGE DE L'ENQUÊTE

Le siège de l'enquête publique est situé au siège de la Communauté de Communes de Blaye, 32 rue des maçons, 33390 Blaye, ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h, hors jours fériés – Téléphone : 05 57 42 33 33.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le Président du tribunal administratif de Bordeaux a désigné Mme Inès PRIAT, Géographe-Cartographe Urbaniste, en qualité de commissaire enquêteur ; et Mme Héléne DURAND-LAVILLE en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et horaires suivants, pour recevoir leurs observations orales ou écrites :

- **Lundi 16 juin, 11h-14h**
Siège de la Communauté de Communes de Blaye
- **Jeudi 26 juin, 9h-12h**
Mairie de St Christoly-de-Blaye

- **Jeudi 26 juin, 13h30-17h**
Mairie de Berson
- **Jeudi 3 juillet, 9h-12h**
Mairie de St-Christoly-de-Blaye
- **Lundi 7 juillet, 9h30-12h30**
Mairie de Blaye
- **Lundi 7 juillet, 14h-18h**
Mairie de Gauriac
- **Vendredi 18 juillet, 14h-17h**
Siège de la Communauté de Communes de Blaye

PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le dossier de l'enquête publique est consultable par le public :

- Sous format papier au siège de la Communauté de Communes de Blaye
- Sous format dématérialisé sur le site Internet de la Communauté de Communes de Blaye (consultation possible via un poste informatique au siège de la Communauté de Communes de Blaye)

Le public pourra consigner ses observations :

- Sur les registres d'enquête mis à disposition au siège de la Communauté de Communes de Blaye et dans les 20 communes du territoire ;
- Par voie postale à l'attention de Madame le commissaire-enquêteur, adressé à la Communauté de Communes de Blaye, 32 rue des maçons – 33390 Blaye, en précisant : « A l'attention du Commissaire-Enquêteur - Référence : enquête publique unique PLUI-H »
- Par courriel à l'adresse e-mail suivante : enquete.publique.pluih@ccb-blaye.com

A L'ISSUE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, dans les 20 mairies de la Communauté de Communes de Blaye, au siège de la Communauté de Communes de Blaye et à la préfecture. Ils seront également disponibles sur le site internet de la CCB : www.ccb-blaye.com

A l'issue de l'enquête publique, le conseil communautaire délibérera sur l'approbation du PLUI-H, la création des PDA et l'abrogation des cartes communales, éventuellement amendés pour tenir compte des avis joints au dossier, du rapport de la commissaire-enquêteur et des observations du public.

CONTACTS PRESSE

Océane Mazeau

Directrice de la communication

06 69 21 62 53 – o.mazeau@ccb-blaye.com

Lucie Vigouroux

Chargée de communication

07 52 67 19 68 – l.vigouroux@ccb-blaye.com



www.ccb-blaye.com